

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**AVESS**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH) et leurs amendements

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE**1.1 – Identificateur du produit :**

AVESS

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Adjuvant pour substances de croissances et bouillies insecticides.
Produit réservé aux utilisateurs professionnels

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Comptoir Commercial des Lubrifiants.
Adresse : Z.I. Le Meux - Rue du Buisson du Roi. 60881 Le Meux (France).
Téléphone : +33 (3) 44 91 53 10. Fax : +33 (3) 44 91 53 13.
Mail : ccl@cclsite.fr

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 – Classification de la substance ou du mélange**

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Catégories de danger: Lésions oculaires graves/Irritation oculaire catégorie 2, Sensibilisation cutanée catégorie 1, Irritation cutanée catégorie 2
Mentions de danger : H315, H317, H319

2.2 – Eléments d'étiquetage

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P260 : Ne pas respirer les brouillards / vapeurs.

P280 : Porter des gants de protection/ vêtement de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une collecte agréée

Autres éléments d'étiquetage :

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres minimum par rapport aux points d'eau.

Délai de réentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Version n°2

Annule et remplace la version n°1

Mise à jour : 26/11/2021



2.3 – Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH :

<http://echa.europa.eu/Fr/candidate-list-table>.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration
Magnesium sulfate heptahydraté	10034-99-8	Non classé	104 g/L
Alkane sulfonate de sodium C13-C17	85711-69-9	Skin irrit 2, H315 Eye damage 1, H318	71,75 g/L

*Libellé complet des mentions de danger (H) : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

CONSEILS GENERAUX :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Placer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent où se développent.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...
En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : poudres, mousse

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO)

Version n°2

Annule et remplace la version n°1

Mise à jour : 26/11/2021



5.3- Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorption par de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

6.4- Références à d'autres sections

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange. Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du mélange avec la peau et les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 – Utilisations finales particulières

Adjuvant pour substances de croissances et bouillies insecticides. Produit réservé aux utilisateurs professionnels.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

Version n°2

Annule et remplace la version n°1

Mise à jour : 26/11/2021



8.2- Contrôles de l'exposition

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES CONCERNANT LE CONTROLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT DESTINEES A LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE. POUR DES USAGES COMMERCIAUX ET/OU L'USAGE AGRICOLE, CONSULTER L'ETIQUETTE DU PRODUIT.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés : Latex naturel, Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)), PVC (Polychlorure de vinyle), Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées : Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié : En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Type de masque FFP : Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Liquide fluide

COULEUR : jaune clair

ODEUR : caractéristique

POINT DE FUSION : Donnée non disponible

POINT D'ECLAIR : > 154°C

pH : Neutre. 6.4 (1%)

DENSITE : 1,061 (20°C)

VISCOSITE DYNAMIQUE : 122 mPa.s à 20°C ; 35,5 mPa.s à 40°C

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Donnée non disponible

PROPRIÉTÉS COMBURANTES : Donnée non disponible

EXPLOSIVITE : Donnée non disponible

MISCIBILITE : Donnée non disponible

HYDROSOLUBILITE : Soluble

TENSION SUPERFICIELLE : 27.2 mN/m

9.2- Autres informations

-

Version n°2

Annule et remplace la version n°1

Mise à jour : 26/11/2021



10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Ce produit est stable dans les conditions recommandées de stockage

10.2- Stabilité chimique

Ce produit est stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4- Conditions à éviter

Eviter le gel et la chaleur

10.5- Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6- Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut former des fumées toxiques

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité par voie orale :

Rat – DL₅₀ : > 5000 mg/kg - Guideline OCDE 423

Rat – DL₅₀ : > 2000 mg/kg – Guideline OCDE 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Effet observé : CEdème 2<=Score moyen<2,3

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire :

Opacité cornéenne : 1<=Score moyen<2 et effets totalement réversibles au cours des 7 jours d'observation.

Guideline OCDE 405

Iritis : Score moyen <1. Guideline OCDE 405

Rougeur de la conjonctivite : Score moyen <2. Guideline OCDE 405

CEdème de la conjonctivite : Score moyen <2. Guideline OCDE 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Essais de stimulation locale des ganglions lymphatiques (Souris) : Sensibilisant.

11.2- Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons :

Oncorhynchus mykiss : CL₅₀ (96h) : 12,5 mg/L

Guideline OCDE 203

Toxicité pour les crustacés :

Daphnia magna : CE₅₀ (48h) : 31,4 mg/L

Guideline OCDE 202

Toxicité pour les algues :

Pseudokirchnerella subcapitata : CE₅₀ (72h) : >100 mg/L

Guideline OCDE 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Version n°2

Annule et remplace la version n°1

Mise à jour : 26/11/2021



12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Réemploi de l'emballage interdit

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

14.4- Groupe d'emballage

14.5- Dangers pour l'environnement

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

La substance active contenue dans ce produit est exemptée d'évaluation sur la sécurité chimique.

Version n°2

Annule et remplace la version n°1

Mise à jour : 26/11/2021



16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des mentions de danger mentionnées à la section 3 :

H315 : Provoque une irritation cutanée ; **H318** : Provoque de graves lésions des yeux.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50%

CL₅₀: Concentration létale 50%

CE₅₀: Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition : -

Sections 2 : Modification des éléments d'étiquetage

Section 3 : Mise à jour des informations sur les composants

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité. Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n°2

Annule et remplace la version n°1

Mise à jour : 26/11/2021